



Paris, le 15 décembre 2014

COMMUNIQUE de PRESSE

Procès Xynthia

L'ANEL prend acte du jugement prononcé par le Tribunal Correctionnel le 12 décembre 2014.

Cette décision, si elle devient définitive, ne sera pas sans conséquence sur « la vocation » des futurs élus du littoral, dans le contexte actuel de la multiplication d'évènements climatiques.

L'ANEL rappelle le sens des responsabilités dont font preuve les élus du littoral, soucieux de la protection de leurs administrés et de leurs biens. Les élus s'impliquent depuis des années, et encore plus depuis la tempête Xynthia, avec les services de l'Etat, dans la prévention et la gestion des risques naturels.

C'était d'ailleurs sur le thème des responsabilités des élus du littoral que les élus de l'ANEL se sont retrouvés lors des dernières Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL qui se sont tenues fin Octobre 2014 à LA ROCHELLE.

L'ANEL,

Représentée par son président Jean-François RAPIN
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais
Maire de MERLIMONT